



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Robert Métrailler, AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, et Marcel Bayard, PDCC
Objet Réseau des offices de poste: dialogue ou diktat?
Date 08.05.2017
Numéro 3.0308

Actualité de l'événement

Le canton du Valais doit prendre position sur les décisions de la Poste Suisse concernant sa stratégie des offices de poste: Compte tenu des délais, cette interpellation deviendrait caduque après le mois de mai.

Imprévisibilité

L'information sur le processus et les délais extrêmement serrés de cette consultation n'est pas connue du Parlement. Il est indispensable de savoir si et comment l'ancien Conseil d'Etat s'est prononcé sur ce sujet. Il est nécessaire d'analyser la situation et, le cas échéant, de revoir la position de l'exécutif cantonal. Si aucune réponse officielle n'a été apportée, il est urgent de le faire avant la fin du mois de mai.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le délai de réponse et de prise de position des cantons prend fin au 31 mai 2017. De la prise de position du Conseil d'Etat, dépendront les décisions de la Poste sur les fermetures futures des bureaux de poste du Valais. L'impact en termes de service public et d'emploi pourrait être extrêmement néfaste pour le Valais.

Dans le cadre de la restructuration du réseau de ses offices, la Poste Suisse a entamé un dialogue avec les cantons. Ceux-ci seront classés en fonction de leur attitude à l'égard des projets de fermeture: rouge pour les cantons qui s'opposent fermement aux intentions de démantèlement, jaune pour ceux qui émettent quelques doutes et vert pour les cantons qui acceptent la stratégie de la Poste. Les deuxièmes entretiens prévus avec les autorités cantonales doivent se terminer ce mois-ci. La classification sera ensuite effectuée et communiquée en juin.

Les questions suivantes s'adressent donc au Conseil d'Etat:

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat sur les fermetures déjà mises en œuvre?
2. Qu'a entrepris le Conseil d'Etat ces dernières années pour empêcher les fermetures d'offices de poste?
3. Les entretiens avec la Poste ont-ils déjà eu lieu? Si tel est le cas, comment s'est positionné le Conseil d'Etat?
4. Le Conseil d'Etat a-t-il pris contact avec d'autres cantons afin de coordonner les prises de position?

Conclusion

Si les discussions n'ont pas encore débuté, nous encourageons vivement le Conseil d'Etat à prendre rapidement position et à faire preuve de fermeté pour défendre le maintien des offices de poste dans notre canton. Un service public digne de ce nom et des emplois qualifiés en dépendent.